L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié les Mardis, Jeudis et Samedis, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 5. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 10 SEPTEMBRE 1829. Vol. III.

Conditions:—L'ABEILLE parait tous les Mardis, Jeudis et Samedis, du 15 Juin au 15 Octobre, et ensuite elle parait journellement pendant le reste de l'année.—Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaitre leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent *six escalins* pour la première fois, et *trois* escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, *payable d'avance*, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

---

30 barriques vieux VIN de Bordeaux, à vendre à un prix modéré par les soussignés.
4 juillet. FORESTIER & Co.

V. ROUMAGE offre à vendre 12 balles de fil de Rennes, fin,
5 beaucoups Feuilles d'emballage,
10 balles Brain pour moustiquaires,
10 caisses Serrures de 4 à 10 pouces, à 1 et 2 pieds et pour armoires,
7 Dito Verroux, Loquets, Pomelles, Tarjettes, Pitons,
30 tiergons Vinaigre blanc par 98 gallons,
10 pipes Eau-de-vie 4e. preuve, de Cognac,
130 bques. de Vin rouge de Bordeaux de $24 à 50.
600 caisses dito et blanc, diverses qualités, Bouchons fins pour bouteilles et damejeannes.
Eau de Cologne, 25 barils très beau Café de St. Yago de Cube &c. &c. 13 aout.

COUR DE PAROISSE pour la Ville et Paroisse de la Nelle.-Orléans, 25 Août 1829. Présent l'honorable James Pitot—*Dans l'affaire de John Guérin* contre *ses créanciers*.—Il est ordonné que la cession des biens du pétitionnaire soit acceptée conformément à la loi, et qu'une assemblée des créanciers ait lieu en l'étude de Mr. Carlile Pollock, notaire public, le 8 de Septembre 1829, à l'effet de délibérer sur l'état des affaires du pétitionnaire, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.

Je certifie l'ordre ci-dessus,
THOS. S. KENNEDY,
27 aout—3,d10j. Greffier.

A LOUER.

Pour une ou plusieurs années—Une propriété située à environ une lieue en bas de la Nlle.-Orléans et même rive, mesurant un arpent de face au fleuve sur la profondeur ordinaire. S'adresser à Mr. Charles Bolot, à la banque de l'Association Consolidee, rue Toulouse, No. 52, entre les rues de Chartres et Royale.
27 mai—3.

D. B. BORDUZAT et Co. offrent en vente à leur magasin rue Royale, No. 108, debarquant du navire Seine de Bordeaux.

Desdemi bas de coton et des bas de coton pour dames, diverses qualités et couleurs.
Couvertures en laine de 3 points.
Papier à lettres et aux armes.
Fusils et pistolets à piston.
Florences et Satins couleurs assorties.
Eau de vie Cognac 4ème preuve, en pipes et barils.
Vin rouge en bariques et caisses diverses qualités.
Tiergons vin blanc de Barsac supérieure.
Barils et tiergons vinaigre blanc.
1 Juin

BEURRE & GRAISSE.—33 fréquins de Beurre dit Goshen, première qualité, arrivé par le navire Illinois, et 60 barils graisse, à vendre par
E. LANE & Co.
1er. mai. No. 15, rue de la Nlle.-Levée.

LES soussignés reçoivent par le navire *Seine*, capt. Tyson, venant de Bordeaux, les articles suivans qu'ils vendront à des prix modérés.

Sangsues de premier choix.
Pots assortis, à l'usage des pharmaciens.
Fleurs et plantes medicinales.
Poix d'Iris.
Nérolie, &c.
26 mai. FORESTIER & Co.

Cour de Paroisse pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans,
7 Juillet 1829—Présent l'hon. James Pitot.
Christoval Rodriguez contre ses créanciers.

SUR lecture et enrégistrement de la pétition et autres documens dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers dudit Cristoval Rodriguez ait lieu en pleine Cour, le 30ème. jour de Juillet courant, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en même tems toutes procédures contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Je certifie ce qui est ci-dessus.
THO. J. KENNEDY,
9 Juillet—3. greffier.

V. ROUMAGE offre à vendre les articles suivans reçus par les arrivages de Bordeaux.

500 rames de Papier florette, superfins, par 500 feuilles, convenable pour les marchés espagnols.
10 pipes Eau de vie, 4e. preuve, Cognac Dupuy.
50 tiercons Vinaigre blanc, 1re. qualité.
18 caisses Serrures, 4 à 10 pouces, et autres fermens.
12 balles Brin jaune, pour moustiquaire
Quelques tonneaux de Vin rouge vieux &c &c. 29 mai.

AVIS aux personnes qui désirent apprendre la langue espagnole ou la langue française, ou quelques sciences de 1ère. nécessité.

M. VOIDET de Beaufort, Professeur des langues Française et Espagnole, demeure maintenant rue St. Pierre, en face la maison N°. 104, près la rue Bourbon.

Il enseigne également la Rhétorique, la Géographie, l'Histoire universelle, la Doctrine des droits et des devoirs de l'homme en société, et l'économie politique; sciences qui sont de rigoureuse nécessité, dans une République, pour les citoyens qui aspirent à l'honneur de participer à la Législature ou à l'administration publique : d'ailleurs, il faut de l'instruction à tous les citoyens ; c'est de là que dépendent principalement leur bonheur, le bon ordre et la force de la société. l'exécution et l'effet de toutes les lois ; surtout si cette instruction a pour premiers élemens, une saine et pure morale, et la doctrine des devoirs sociaux.

Les heures de leçons sont fixées pour tous les disciples, de manière à ce qu'ils puissent concourir avec commodité.

Le Professeur se rendra chez les personnes qui ne pourraient assister aux cours publics. 8 Sept.

ECOLES PUBLIQUES.

LES régents des Ecoles Centrale et Primaires, ayant obtenu un local sain et commode pour l'école Primaire de la partie supérieure de la ville, dans l'Eglise des Baptistes, "Baptist Church" Place Lafayette, ont le plaisir d'annoncer au public, qu'elle y est rouverte dès aujourd'hui sous la direction de Messieurs Kouricutt, chef, et Duval, professeur.

L'école Primaire pour la partie inférieure de la ville, sous la direction de Mrs. Bigot, chef, et Rivière professeur, et l'école Centrale dans celle de Mrs. Murray, principal, Pichot et Roca de Santi Petri, professeurs, se tiennent toujours à l'ancien couvent des Ursulines, rue Condé.

Dans chacune des écoles Primaires on enseigne la Lecture, l'Ecriture, l'Arithmétique, la Géographie, et les élémens de la Grammaire dans les deux langues anglaise et française.

On enseigne dans l'école Centrale, l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, les Mathématiques, la Littérature, l'Histoire, la Physique, &c. Il y a aussi, une école de Dessin et de Peinture attachée à l'établissement, et dirigée par M. Bigot.

CONDITIONS.

Dans les écoles Primaires ; deux gourdes par mois

Dans l'école Centrale ; pour tous les cours qu'on y fait, excepté le dessin, trois gourdes par mois. Pour le dessin trois gourdes par mois.

Dans chaque école, cent élèves qui n'ont pas les moyens de payer, sont admis gratis.

S'adresser aux chefs des écoles, au Directeur des écoles Publiques, au président de la Régence, ou au Maire de la ville.

Par ordre de la Régence,
J. W. MURRAY,
Remplaçant le Directeur des écoles Publiques.
[22 juil.] *Nelle Orleans le 15 Juillet* 1829.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

A celui qui conduira à une des geoles de cet Etat, la griffonne nommee SOPHIE, créole de St. Domingue, âgée de 30 ans, taille d'environ cinq pieds et deux pouces, ayant une dent du devant cassée. Cette esclave est partie marronne depuis 40 jours, parlant le Français, Anglais et Espagnol.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la logera en prison et donnera avis au soussigné. On poursuivra en justice, avec toute la rigueur des lois, toute personne qui lui donnerait asile.

Les capt. de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne point la recevoir à leurs bords.
2 aout. T. MAROT, rue Royale No. 133

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

A CELUI qui conduira à la Geole de cette ville, une négresse nommée Françoise, créole du pays, parlant bien l'espagnol, agée d'environ 38 ans. Cette esclave est avec un nommé Joseph Mariano, (Espagnol), pecheur, qui la suitire : ils font ensemble des voyages à la Grande Terre et au Bonnet Carré, et ils ont été vus dernièrement dans les environs de chez Mde. Livaudais.

☞ Il sera donné vingt piastres de plus, à celui qui prouvera en prenant la négresse, qu'elle était avec le dit Joseph Mariano, et facilitera par des renseignemens sa remise entre les mains de la justice. V. ROUMAGE.
30 juillet.

$5 DE RECOMPENSE,

A quiconque mènera à la Geole de Police le nègre *Sanon*, appartenant à Mde. Veuve Chevalier de Morand : ce nègre est âgé d'environ trente ans, sa taille est d'a-peu près cinq pieds trois pouces français, il a de larges épaules et parait très robuste. Il parle français et un peu l'anglais.

Les capitaines de bateaux à vapeur &c. sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois. 7 Juillet.

PARTI marron de la geole de police le 3 du courant, le mulâtre nommé SAM, appartenant à M. Hewlett, ledit mulâtre est âgé de 22 à 24 ans, taille de 5 pieds 5 ou 6 pouces, figure alongée et marquée de rousseurs et de boutons, bouche béante, un peu de barbe de chaque côtés du menton, front haut et large. Une récompense honnête sera donnée à celui qui le ramènera à ladite geole ou à son maitre ou qui pourra donner des renseignemens à le faire prendre. S. MEILLEUR.
5 sept.—2p°. Geolier.

AVIS AUX AMATEURS DE CHASSE.

LE soussigné offre à vendre à son établissement, rue Toulouse No. 22, entre les rues Chartres et Levée, un joli assortiment de FUSILS doubles et simples, à piston. Aussi une grande quantité de capsules première qualité No. 3, qu'il vendra en gros et en détail.
18 aout. ADOLPHE DUHART.

AUX Habitans Sucriers.—Le soussigné, propriétaire de la Fonderie de fer de la Louisiane possède et offre à vendre, à des conditions raisonnables, plusieurs moulins à sucre de différentes grandeurs de 24 à 29 pouces de diamètre, avec tout ce qui leur est nécessaire; Ainsi une grande quantité de barres et d'embouchures de fourneaux en fer, de différentes longueurs et grosseurs. Ceux qui désireront en faire l'acquisition sont invités à les venir voir. E. E. PARKER.
22 aout.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

H. PARIZOT Luthier et Facteur de forte-pianos, vient de transporter son établissement rue d'Orléans, No. 87, entre les rues Bourbon et Dauphine. Il continue comme par le passé, à faire et entreprendre toutes espèces de réparation d'instruments de musique ; et accord de piano. Les personnes qui lui feront l'honneur de l'employer, peuvent compter sur son exactitude à les satisfaire. MM. les habitans qui auraient des instrumens à faire réparer, peuvent également s'adresser à lui, il se transportera chez eux dans le plus prompt délai. 11 aout—6.

PERDU.

IL a été perdu dans la journée de Dimanche dernier, trois bagues, dont une à diamant, une autre à cheveux et la troisième avec une croix. Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui rapportera les objets susdits rue Bourbon, chez Mme. Lacouture, ou les laissera au bureau de l'Abeille.
4 aout. GILLY, Jr.

Sangsues de France.

REÇUES par le Bolivar du Havre et à vendre par
8 aout. FORESTIER & Co.

A LOUER.

Une Maison de campagne agréablement située à environ trois quarts de lieue au-dessous de la ville et du même bord. S'adresser au bureau de cette feuille. 2 aout.

ESCLAVE EN MARONNAGE.

EST parti marron de chez le soussigné, il y a environ un mois et demi, un jeune nègre âgé de 14 à 15 ans, nommé LOUIS, habitant le pays depuis environ 7 ans, ayant la peau très noire et les yeux à fleur de tête. Lorsqu'il est parti, il avait une casquette noire, une chemise de ginga et un pantalon de russie blanc; il parle anglais et français, et a appartenu à Mr. Paul Martin, de cette ville.

Les capitaines de bateaux-à-vapeur et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi. On donne avis également de ne pas lui donner asile dans aucune maison.

On donnera une récompense de dix piastres à celui qui le mettra dans une des geoles de cet Etat, ou le ramènera au soussigné
4 aout. HYPOLITE BOURGOIN,
Au coin des rues Domaine et Levée, No. 105

CHAPEAUX DE GOUT, ET DE CASTOR.

NICHOLS & KEELER, No. 85, rue de Chartres, ont reçu par le navire France, plusieurs caisses de CHAPEAUX de gout, qu'on garantit être supérieurs à tous ceux offerts en vente dans ce pays. 14 mai

---

Dissolution de société.

LE public est prévenu que la société qui existait sous la raison de *Jn Preau & Co.*, est dissoute depuis le premier du mois par l'expiration du tems pour lequel elle avait été contractée, et que A. Carrière demeure chargé de la liquidation des affaires sociales de la maison. Les personnes qui doivent et celles à qui il est dû sont priées de s'adresser à lui pour le réglement de leurs comptes.

Ne. PREAU.
A. CARRIERE.
13 aout—3 A. BARNES.

AVIS.—Les soussignés ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis, qu'ayant pris la suite des affaires de la maison Jean Preau & Co., ils ont formé une raison de commerce sous la signature sociale de A. Carriere et Borduzat, et qu'ils continueront le même genre d'affaires.
13 aout. CARRIERE & BORDUZAT

LES soussignés viennent de recevoir par le Tennessee, un joli assortiment de CHAUSSURES pour hommes, femmes et enfants, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.
20 aout. A. BLANCHET & Co
Rue Condé, entre Dumaine et Madison.

AVIS.—La société qui a existée jusqu'à ce jour entre A. M. Borduzat de Bordeaux et D. G. Borduzat de cette ville, sous la raison de D. G. Borduzat & Co. est dissoute à dater du 1er. Aout. 2 aout.

ARROU ROOT & CASSE.

ARROU Root & Casse de St-Domingue en débarquement de la goélette Franklin des Cayes, à vendre par D. S. BORDUZAT.
15 Juin. 108 Rue Royale

Bon Café

A UN ESCALIN la livre au magasin d'ANT. MICHOUD, sur la Levée vis-à-vis l'ancien marché. 1er. sept.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
des Natchitoches. 12e. classe

Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 26 Septembre.

PROSPECTUS :—

1 lot	de	$10,000	$10,000
1 "	"	4,000	" 4,000
1 "	"	2,500	" 2,500
1 "	"	1,800	" 1,800
1 "	"	1,600	" 1,600
1 "	"	1,352	" 1,352
16 "	"	750	" 4,500
6 "	"	550	" 3,300
6 "	"	350	" 2,100
156 "	"	60	" 9,360
780 "	"	8	" 6,240
7800 "	"	4	" 31,200
8,760 Lots			$ 77,952
15,600 Billets blancs.			

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	4,000
2, 1 et 3	2,500
2, 3 et 1	1,800
3, 1 et 2	1,600
3, 2 et 1	1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e., dans quelque ordre se soit, auront droit à 550

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 350

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 60

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à... 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude; en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°18.

Prix des Billets.

Entiers $ 4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET.—*Directeur*,
rue de Chartres. No. 118, entre les
1er Sept rues Conti et St.-Louis.

AVIS.—Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à exercer contre la succession de feu *Arnould Dubourg*, sont invitées à se faire connaitre et à présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées, à J. B. Maureau, curateur de la succession.
11 juin—3 J. B. MAUREAU.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages de la Havane, savoir :—

5 Douz. Pots confitures de Citrons.
5 do do do d'Icacos.
2 do do do d'Ananas.
8 do do do de Dattes.
2 do do do de Gingembre.
2 do do do de Cédres.
1 do pots compote de Gouyave.
Gelée de Gouyave, Pâte de Gouyave et de Mancys. BERNARD TURPIN.
10 juin. Encoignure des rues Orléans et Royale

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orleans, 15 Juillet 1829.—Présent l'honorable James Pitot.—*Israel P. Cooper* contre *ses créanciers*.—(Pétition pour un répit.)

SUR lecture et enregistrement de la pétition et des documens relatifs à cette affaire,

Il est ordonné par la cour qu'une réunion des créanciers du dit Israel P. Cooper ait lieu le 25 Juillet courant, en l'office de S. M. Stringer, ecuyer, notaire, pour délibérer sur l'objet de la dite pétition. Et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.

Pour copie conforme, Tho. S. KENNEDY.
23 Juillet.

AVIS.—Une personne possédant les langues Anglaise, Française et Espagnole, desirerait donner des leçons dans des maisons particulières. S'adresser au bureau de cette feuille. 18 juin.

MAISON A VENDRE.

CETTE maison est située sur le canal Carondelet au coin de la rue Trémé. Elle est batie en bois et composée de deux grandes chambres, deux cabinets et deux galeries, l'une sur le devant et l'autre sur le derrière, sur un terrain de la Corporation, ayant 240 pieds de face sur le dit canal, et 90 à 115 pieds de profondeur: il forme un ilet et est entouré en pieux debout:—S'adresser à cette imprimerie pour les conditions. 21 Avril

---

ATTENDU que [illegible] Deshautel, ci-devant Sheriff [illegible] paroisse des Avoyelles, s'est adressé [illegible] demandant l'annulation de deux billets [illegible] crits comme tel: l'un le vingt-[illegible] mil-huit-cent-vingt-cinq, conjointement avec C. Cappel, George Gorton, A. Chanier, A. Dupuis, M. Vernon, C. Hom, J. Ferment, M. Broussard, H. Guilhory, Joe. Guilhory, J. B. Lemoine père, J. B. Guilhory et C. Johnson comme cautions, et l'autre le vingt de Janvier mil huit-cent-vingt-sept, conjointement avec G. Gorton, C. Cappel, F. Grémillion, C. Grémillion, J. Ferment, M. Broussard et J. Guilhory comme cautions ;

Cet avis est pour prévenir toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis les raisons pour lesquelles les dits billets et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nelle-Orléans, le neuf de Juillet, mil-huit cent vingt-neuf et la cinquante quatrième année de l'indépendance des E Unis d'Amérique.

F. DERBIGNY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur,
GEORGE A. WADDAMAN,
Secrétaire d'Etat. 18 juillet

ATTENDU que Alexandre Labranche s'est adressé à moi demandant l'annulation de l'hipothèque spéciale qu'il a souscrite le dix de Décembre mille-huit-cent-vingt-huit, en faveur du Gouverneur de l'Etat, [illegible] nacharais Luminais, sherif [illegible] la paroisse St Charles, sur une terre située dans la dite paroisse, mesurant huit arpents de la [illegible] au fleuve quarante de profondeur.

Avis est par le présent donné [illegible] toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au secrétaire d'Etat, dans le délai de 90 jours, à dater de la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas levée et annullée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nelle-Orléans, le troisième jour de Juin mil huit-cent-vingt-neuf, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

F. DERBIGNY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane
Par le gouverneur,
G. A. WADDAMAN,
Secrétaire d'Etat. 2 Juillet.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans, 14 Juillet 1829—Présent l'hon. James Pitot.—Isaac Lambert ss. ses créanciers, pour un répit.

SUR motion de A. B. Leary, Ecuyer, avocat du pétitionnaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers du dit pétitionnaire aient à déduire, d'ici au Samedi 25 Juillet prochain, ou ce jour même, les raisons pour lesquelles les résolutions prises par les dits créanciers, en présence du notaire public, ne seraient pas homologuées et confirmées, et le répit d'un, deux ou trois ans accordé au dit pétitionnaire.—Je certifie conforme l'extrait ci-dessus.
16 juillet Thos. S. KENNEDY, greffier

AVIS aux personnes qui désirent apprendre la langue Espagnole.

UNE personne lettrée, récemment arrivée dans cette ville, se propose d'ouvrir un cours de langue espagnole, langue très belle, très riche et très facile à apprendre, surtout par des Français et des Italiens : avec de l'aptitude et de l'application, 3 à 4 mois de leçons suffisent pour la savoir parler, non parfaitement, mais assez pour se faire bien comprendre et pour la traduire.

Le professeur demeure chez M. Jourdan, libraire, à l'encoignure des rues Royale et St.-Anne.

Nota—Le même professeur se propose d'ouvrir également des cours de Rhétorique, de Géographie, d'Histoire, des droits et des devoirs de l'homme en société, d'économie politique, etc. cours qui seront successivement annoncés dans ce journal. 2 juillet.

FOIN—260 balles Foin du Nord de première qualité, reçues par le paquebot Kentucky, et à vendre par
27 juin. FOSTER & BUTLER.

BLANC DE CERUSE.

200 barriques Blanc de Céruse pour peindre l'huile, en débarquement du brick Swan, venant de Philadelphie et à vendre par
27 juin. S. P. MORGAN & Co.

FROMAGE & BEURRE de Goshen, reçu par le Kentucky, venant de New-York et à vendre par
27 juin. Jn. PREAU & Co.

RUM ET GENIEVE DU NORD.

50 Barils Rum, 10 barils Genièvre, 5 barils Eau-de-Vie 4ème. épreuve, en débarquement du navire Azelia, à vendre par
27 juin. Jn. PREAU & Co.

CHEMISES DE COTON.—Une caisse contenant 24 douz. Chemises de coton communes et pour grandes tailles. A vendre par
27 Juin. JOHN P. PAYSON.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants,

75 barillets Langues de Morue,
25 do. Harengs d'Ecosse,
5 barils Citrons frais,
Salaisons assorties,
Sardines à l'huile et au beurre,
Confitures de la Havane,
Sirop de Groseille et d'Ananas,
Liqueurs de la Martinique et de Bordeaux,
Vins de toutes espèces,
Kirawasser de la Forêt Noire, &c. &c.
B. TURPIN
14 mai Encoignure des rues Orléans et Royale